



FICHE DE POSTE

Poste de chef-fe de secteur de la vallée d'Aspe de l'unité territoriale Béarn du Parc national des Pyrénées

Catégorie d'emploi : B technique

Poste à pourvoir en priorité par un fonctionnaire titulaire des fonctions publiques et éventuellement par un agent contractuel.

Fonction : chef de secteur de la vallée d'Aspe

Service / secteur : unité territoriale Béarn

Localisation : Bedous – Pyrénées Atlantiques – poste non logé

Nom & fonction du supérieur hiérarchique :

Monsieur Patrick NUQUES, chef d'unité territoriale Béarn

Contexte géographique et enjeux de la zone de travail

Le Parc national des Pyrénées a été créé le 23 mars 1967. Il est l'un des plus anciens des dix parcs nationaux de France. Il est organisé en deux zones : la zone cœur (45 000 hectares) réglementairement protégée et l'aire d'adhésion composée de 65 communes et quelques 40 000 habitants. Il est doté de fabuleux paysages et d'une richesse floristique et faunistique exceptionnelle. Il œuvre à la connaissance de ce patrimoine, le protège et le gère. En montagne tout comme dans les vallées, tous les publics sont accueillis. Le Parc national des Pyrénées développe des actions de sensibilisation et met en œuvre des animations à destination du grand public, des habitants de vallées, des scolaires et pour les personnes en situation de handicap et d'insertion. Le Parc national est un partenaire permanent de la vie locale. Il soutient, grâce à sa charte du territoire, la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel. Il favorise un développement patrimonial des vallées en apportant une aide technique et financière aux communes et à leurs regroupements, aux socioprofessionnels, aux associations...

La charte du Parc national des Pyrénées a été approuvée par décret numéro 2012-1542 du 28 décembre 2012, modifié par décret numéro 2013-962 du 25 octobre 2013. Ce projet de territoire définit des objectifs et des engagements de collaboration et de partenariat avec les acteurs socio-économiques, les collectivités territoriales et les associations du territoire pour une durée de quinze ans.

Ces engagements sont déclinés sous forme de conventions d'application signées avec les communes et établissements publics de coopération intercommunale. Des conventions de partenariat sont également signées avec des organismes publics ou privés, acteurs de la vie local, directement ou indirectement concernés par le territoire Parc national et les activités de l'établissement public.

Problématique du secteur :

Le secteur d'Aspe, en Pyrénées-Atlantiques, est un secteur de haute montagne et nécessite une aptitude aux déplacements en terrain parfois difficile en toutes saisons. La fréquentation touristique estivale comme hivernale se concentre notamment dans le cœur du Parc national sur les secteurs de Sansannet, Somport mais aussi Espelunguère.

L'ours brun a toujours fréquenté le secteur. Les grands rapaces sont bien présents. Depuis 2018, le bouquetin ibérique a regagné le secteur suite au programme de réintroduction mis en place par le Parc national des Pyrénées. La diversité paysagère et géologique du secteur permet le développement d'une flore très diversifiée.

Le pastoralisme est une activité très développée sur les différentes estives valléeennes avec une production de fromages en estive et une occupation des cabanes durant toute la saison estivale. Ce secteur fait également l'objet de travaux d'aménagement assez fréquents qui nécessitent une surveillance soutenue ainsi que de demandes régulières d'autorisations d'écobuages. Enfin, le partenariat avec l'éducation nationale se traduit par la réalisation de nombreux projets pédagogiques.

Six communes du secteur d'Aspe ont adhéré à la Charte du Parc national des Pyrénées.

Missions générales

Le/la chef(fe) de secteur met en œuvre la politique du Parc national sur le secteur d'Aspe, sous l'autorité de Madame la Directrice du Parc national et du chef d'unité territoriale Béarn. Il est adjoint au chef de l'unité territoriale.

En collaboration avec le chef de secteur de la vallée d'Ossau (*l'autre secteur de l'unité*), pour permettre la mutualisation de certaines missions et garantir la continuité de services, le/la chef(fe) de secteur :

- ✓ manage l'équipe de cinq agents permanents, ainsi que les renforts saisonniers, et organise le travail du secteur (*planning, congés, fixation des objectifs des agents, suivi de l'avancement des activités, formation des nouveaux agents, bilan des activités...*),
- ✓ gère la logistique du secteur (*matériel, entretiens des véhicules, entretien des locaux*),
- ✓ anime les réunions internes du secteur avec le chef de l'unité territoriale,
- ✓ fait appliquer les consignes d'hygiène et de sécurité.

En lien avec le chef d'unité territoriale et les services du siège, il/elle assure également un lien régulier du Parc national avec ses différents partenaires sur le territoire, notamment en animation des conventions d'application de la charte.

Organisation de la protection du milieu naturel :

Dans le cadre de la programmation annuelle, l'agent concerné :

- ✓ organise la surveillance du territoire (*choix des parcours et périodes, organisation des tournées de surveillance*),

- ✓ en lien avec le technicien infrastructures de l'unité territoriale, supervise et participe ponctuellement aux opérations d'entretiens (*sentiers, signalétique, bâtiments, captages d'eau...*) et suit les autorisations de travaux,
- ✓ fait respecter les arrêtés de la Directrice du Parc national des Pyrénées et assure un travail de veille réglementaire,
- ✓ effectue des opérations de police en partenariat avec les autres corps de police (*gendarmerie, Office français de la biodiversité...*) dans le cadre des tournées interservices.

Organisation des suivis de connaissance :

- ✓ en lien avec les chargés de mission du siège et avec l'appui des référents thématiques, le chef de secteur organise les itinéraires de prospection pour observer et suivre les espèces,
- ✓ il supervise la veille écologique et sanitaire.

Accueil, information et éducation à l'environnement :

- ✓ Le/la chef(fe) de secteur planifie et met en place un programme d'accueil saisonnier,
- ✓ en lien avec le siège, il/elle supervise et développe les activités en lien avec les missions d'accueil, d'information ou d'éducation à l'environnement,
- ✓ il supervise les animations pour le grand public et les scolaires et peut être amené à y participer ou à conduire un projet pédagogique,
- ✓ il/elle répond à des demandes ponctuelles de la presse.

Missions d'adjoint au responsable de l'unité territoriale :

Le/la chef(fe) de secteur participe aux réunions de l'unité territoriale. Il contribue à la continuité de service à l'échelle de l'unité territoriale, en lien avec le chef de secteur de la vallée d'Ossau (*prise des congés articulée à l'échelle de l'unité territoriale*).

Le chef de secteur assure une mission transversale de suivi de la mise en œuvre de la charte de territoire :

- ✓ il assure les relations avec les collectivités locales, les acteurs socio-économiques et le monde associatif,
- ✓ il propose et participe aux réunions, notamment liées à l'élaboration et au suivi de mise en œuvre de la charte du territoire sur le secteur,
- ✓ il participe à la vie des réseaux professionnels et supervise le déploiement de la marque esprit parc sur le secteur,
- ✓ en lien avec le technicien infrastructures de l'unité territoriale et les services du siège, il détermine les actions à mener en termes d'aménagement et de développement local,
- ✓ il apporte une expertise ou un appui technique aux collectivités et aux acteurs du secteur sur les questions de préservation, d'entretien et de sauvegarde du patrimoine et sur la gestion durable des espaces.

Contribution à la vie de l'établissement :

Le/la chef(fe) de secteur :

- ✓ participe aux réunions annuelles de préparation des feuilles de route de l'établissement public ainsi qu'aux séminaires des cadres organisés par la direction,
- ✓ propose un avis d'expert sur des dossiers en relation avec le secteur,
- ✓ peut être amené à représenter l'établissement lors d'évènements ou de réunions, à la demande de la direction ou du chef d'unité territoriale.

Relations internes :

Encadrement de personnel :

Oui

Si oui combien :

Cinq agents permanents

Fonctions transversales :

Non

Si oui, laquelle:

Règles de continuité de service liées à la présente fiche de poste :

Sous l'égide du chef d'unité territoriale le/la chef(fe) du secteur s'organise avec son homologue en vallée d'Ossau pour assurer une continuité de service (*prise des congés articulée*).

Compétences nécessaires ou à développer :**1 - compétences techniques :**

Organisation, techniques de management, connaissance du contexte local (aux *plans administratif, socio-économique, politique*), pratique de terrain dans des conditions difficiles, application des protocoles scientifiques, techniques d'animation, de communication, de négociations, gestion des conflits, techniques règlementaires, conduite de projets.

2 - compétences transversales :

Autonomie, disponibilité, sens pratique, réactivité, rigueur, aptitude au travail en équipe, capacité de synthèse, bureautique

3 - compétences relationnelles :

Force de conviction, sociabilité, diplomatie, aptitude au travail en équipe, écoute.

Evolution possible : En fonction des règles statutaires, de l'organisation de l'établissement public et des missions transversales au sein de l'établissement public.

Conditions de travail :**1 - conditions matérielles :**

Peut être amené à utiliser de nombreux matériels qui doivent être contrôlés et entretenus (*matériel d'entretien, de transport, de sécurité, de communication – radio GPS, appareil photo, matériel de projection, fascicules et mallettes pédagogiques...*).

Véhicules de services affectés au secteur et à l'unité territoriale.

2 - horaires et saisonnalités :

Le poste nécessite une bonne disponibilité, y compris la nuit et les week end, du fait de déplacements quotidiens sur le périmètre du secteur, de fortes amplitudes horaires en fonction des nécessités de l'activité, des conditions météorologiques ou de terrain ou de la saisonnalité, et de fréquentes réunions au siège du Parc ou à l'extérieur (*événements, colloques*).

3 - conditions particulières :

Le poste suppose des déplacements dans les milieux naturels de montagne, selon des règles strictes en matière de sécurité et en tenue spécifique du Parc national des Pyrénées.

Il exige une vigilance permanente sur les questions de sécurité.

Renseignements et informations complémentaires

Monsieur Yves HAURE
Secrétaire Général du Parc national des Pyrénées
E-mail : yves.haure@pyrenees-parcnational.fr
Tél : 05 62 54 16 40

Madame Patrick NUQUES
Chef de l'unité territoriale Béarn du Parc national des Pyrénées
E-mail : patrick.nuques@pyrenees-parcnational.fr
Tél : 06 84 78 69 67

Modalités de dépôt des candidatures et de recrutement

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître la compétence et l'expérience du / de la candidat(e), sa date de disponibilité ainsi que son statut.

Une copie du dernier arrêté en date, reflétant la position et le grade du candidat, sera utilement jointe.

Ce dossier sera adressé, pour le vendredi 4 octobre 2024 heures à 12 heures – délai de rigueur, par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante :

yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

et par courrier à :

Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES

Un envoi électronique et postal est recommandé.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à sa candidature.

La prise de poste est prévue le 1^{er} novembre 2024.

Fait à Tarbes, le mardi 3 septembre 2024

© Parc national des Pyrénées

www.pyrenees-parcnational.fr

<https://place-emploi-public.gouv.fr/employeurs/>

Annonce PLACE – 2024 -